

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>26009</b>
---	--	----------------------------

SEANCE du : **2 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 2 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 27 janvier 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON présente de 18h30 à 20h25 et de 20h30 à 21h00	Marie JARRY	Alain ROBIN présent de 18h30 à 18h50 et de 18h54 à 21h00
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
Hélène BROSSEAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Philippe ROBIN
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Rodolph THIBAudeau
Sandra CAILTON absente de 20h25 à 20h30	Constance MACKOW <i>pouvoir à Nathalie MOREAU</i>	
Jamel CHENIOUR	Alain ROBIN absent de 18h50 à 18h54	

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville  
**Assistaient également :** Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services  
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



**Convention de financement entre la Ville de Bressuire et l'OGEC de l'école Sacré Cœur de la commune déléguée de Saint-Sauveur pour le Programme « Savoir Rouler à Vélo » - année scolaire 2025-2026**

**Document annexé et présenté en séance.**

Dossier présenté par Marinette TALLIER.

Dans le cadre du déploiement du programme national « Savoir Rouler à Vélo » (SRV), l'OGEC a sollicité la Ville de Bressuire afin de pouvoir participer au financement de ce programme pour l'année scolaire 2025-2026.

Compte tenu de l'impossibilité pour l'Agglo2B de conventionner directement avec l'OGEC, la Ville de Bressuire intervient en tant qu'intermédiaire financier.

Pour l'année scolaire 2025-2026 :

- L'école relève du profil 1 (absence de pratique cycliste préalable) ;
- Le coût total du programme est de 1 700 € pour une classe (24 heures d'intervention) ;
- La part communale s'élève à 850 €.

L'OGEC s'engage à verser à la Ville de Bressuire la somme de 850 €, correspondant à la part communale. La Ville reversera ensuite ce montant à l'Agglo2B dans le cadre du financement du programme.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'APPROUVER** les termes de la convention entre la Ville de Bressuire et l'OGEC de l'école Sacré Cœur de la commune déléguée de Saint-Sauveur, tels que présentés et portés en annexe ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Secrétaire de séance,  
  
 Anne-Marie BARBIER



Le Maire,  
  
 Emmanuelle MENARD

Recueil de réception en préfecture  
 079-217900497-20260206-DG\_DEL\_2026\_009-DE  
 Date de télétransmission : 06/02/2026  
 Date de réception préfecture : 06/02/2026